

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 JUIN 2025**

Présents : V. ARRIGHINO, S. COMBE, E. DEMONCHEAUX, O. DUMAS, E. FERNANDEZ, R. PASSELANDE, D. PICCHIONI, P. ROBERT, J-L SOZET, A. TURC

Absente excusée : C. JACQUOT (pouvoir à O. DUMAS)

### **POINT D'AVANCEE SUR LE PROJET DE RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE DE LA VILLE**

Du point de vue des subventions :

- La Région a notifié à la commune une subvention de 100.000€ dans le cadre « aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural ».

- Un dossier conjoint DETR/DSIL a été déposé pour un montant demandé de 151.151€.

Le dossier est en cours d'instruction. Le retour est attendu courant juin.

- Un premier dossier a été déposé auprès du département pour un montant de 180.000€ - (40% du plafond de 450.000€ HT).

- Un deuxième dossier a été déposé auprès de la dotation des solidarités pour la partie logement.

- Un dossier aurait dû être déposé pour un financement « leader » mais le délai imparti était dépassé.

Un retour sera fait sur ce projet dès réception des notifications de subventions.

Concernant le projet, celui-ci est lié au bâtiment, à la volonté de garder du patrimoine communal, et à donner vie au village.

Le coût important du projet a été soulevé ainsi que le fait que la validation des financeurs se fait sur le coût du projet et non sur la rentabilité.

Le rapport indique également que le projet devra sa réussite au commerçant installé mais la recherche d'un commerçant ne sera pas possible avant le démarrage des travaux puisque celui-ci ne pourra pas se projeter dans le local.

### **POINT D'AVANCEE SUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DES CHAUDIERES DE L'ECOLE ET DE LA MAIRIE**

L'avancement du dossier prend un retard global dû à des travaux non prévus (vérification de la présence d'amiante) mais aussi aux dossiers de subvention complexes à finaliser.

Concernant les demandes de subvention :

- Une demande a été déposée auprès du département via le dispositif « Contrat de Chaleur Renouvelable » mais le montant prévisionnel de l'aide est inférieur à nos attentes (53 111,64€)

- La région a été sollicitée mais une réponse négative nous a été apportée : la région ne subventionne plus ce type de travaux

- Un rendez-vous a été organisé avec les services de la poste concernant le dispositif CEE qui permettrait éventuellement d'obtenir des subventions.

- Deux dossiers vont être déposés auprès des services du territoire via les conférences territoriales ainsi qu'auprès de TE38 via le dispositif Iser'renov.

La recherche d'optimisation des financements possibles reste donc à finaliser.

Concernant le montant des travaux, la commission d'appel d'offres doit se réunir dans le courant du mois de juin pour examiner les offres reçues.

### **DISCUSSION SUR LE TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT**

Pour information, la loi du 1er avril 2025 a rendu facultatif le transfert des compétences « eau et assainissement » initialement prévu au 1er janvier 2026.

La nouvelle loi propose :

- La fin de l'obligation de transfert de compétence eau et assainissement
- La possibilité de transfert différencié des compétences : assainissement et/ou eau potable
- La possibilité de créer de nouvelles structures infra communautaires (2 ou plusieurs communes d'une même Communauté de Communes qui souhaitent se regrouper)
- Que la Coopération Départementale de la Coopération Intercommunale se regroupera tous les 6 ans et non chaque année

La Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) sollicite aujourd'hui l'avis du Conseil Municipal sur ce sujet. Le coût des études a été assez important pour la CCM (de l'ordre de 250.000€).

Sur le territoire, un certain nombre de communes souhaitent conserver leurs compétences.

Monteynard ne serait pas la commune la plus impactée par cette remontée de compétences : la commune a investi sur ses réseaux et a augmenté le tarif de l'eau en conséquence. Les réseaux sont bien cartographiés et entretenus. Le regroupement avec d'autres communes ne serait pas possible puisque la commune est seule sur le bassin versant.

Reste une inconnue sur l'évolution potentielle de la réglementation liée à l'eau potable.

A ce jour, le conseil municipal se positionne contre la remontée des compétences eau et assainissement.

### **PROPOSITION DE MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

La société GEOPTIS, filiale du groupe La Poste, a été mandatée pour la réalisation d'un audit de voirie et d'une cartographie détaillée afin d'effectuer la mise à jour des voies communales.

En ressort, une forte augmentation des voies communales : de 5 à 20km, ce qui devrait augmenter la dotation de la commune d'environ 10.000€.

Cette dotation doit servir à l'entretien des voies communales recensées.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

## **PROPOSITION ET VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET COMMUNAL**

Des ajustements sont nécessaires sur le budget communal pour comptabiliser de menues dépenses (frais d'échange de terrain, achat d'une enceinte, changement alarme mairie) :

<b>Compte</b>	<b>Montant</b>
231	- 5.000€
2111	+ 1.250 €
2188	+ 3.750

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

## **PROPOSITION ET VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Des ajustements sont nécessaires sur le budget eau et assainissement suite à des changements de nomenclature comptable :

<b>Compte</b>	<b>Montant</b>
673	- 600,00 €
678	+ 600,00 €
701269	- 7.000,00 €
701249	+ 7.000,00 €

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

## **PROPOSITION DE PASSAGE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)**

Sur conseils du conseiller aux décideurs locaux, il est aujourd'hui proposé de passer au Compte Financier Unique en remplacement des comptes administratifs / comptes de gestion.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ;

- Mettre davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

### **DISCUSSION ET VOTE SUR LES HORAIRES DE LA GARDERIE**

Pour rappel, la commune avait souhaité expérimenter l'extension des horaires de garderie de 18h00 à 18h30 suite à des demandes de parents d'élèves.

Face au constat d'une fréquentation de plus en plus faible au fil des mois (48 inscriptions en septembre contre 0 depuis le mois de mars), il a été décidé de transmettre une enquête concernant les inscriptions pour la rentrée de septembre 2025 aux parents. 44 familles ont été sollicitées pour un total de 64 élèves. Malgré le court délai, 11 enquêtes sont revenues et les résultats sont les suivants : Inscription sûre : 1 – Inscription non sûre : 4 – Pas de besoin : 6

Aux vues des résultats de l'enquête et du faible taux de fréquentation, il est proposé de ne pas renouveler l'expérimentation de l'horaire 18h00-18h30 pour la garderie.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

### **PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU POSTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA CANTINE**

Depuis fin septembre 2023, un poste non permanent d'agent polyvalent garderie/cantine a été créé.

Ce poste permet de sécuriser le temps de garderie du midi.

Il est aujourd'hui proposé au conseil de renouveler le contrat de cet emploi de 8h / semaine en temps scolaire.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

### **PROPOSITION DU RENOUVELLEMENT DU RECRUTEMENT DE SAISONNIERS**

Comme tous les ans, il est proposé d'embaucher des jeunes âgés de 16 à 18 ans habitants la commune pendant une semaine.

Pour cette année, 3 personnes se sont manifestées.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

### **REPRISE DE LA DELIBERATION CONCERNANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE D'APPROVISIONNEMENT EN BOIS FACONNE ENTRE SILVAE, L'ONF ET LA COMMUNE**

En conseil municipal du 18 novembre 2024, décision a été prise de signer une convention avec l'ONF concernant l'approvisionnement en bois façonné.

La signature de cette convention se faisant obligatoirement en lien avec la prise de participation auprès de la SCIC SILVAE, il est aujourd'hui proposé de revenir sur la signature de cette convention.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

#### **VOTE SUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX PROPOSE PAR L'ONF**

L'ONF propose le programme de travaux 2025 (plantation, entretien des dessertes et plantations) pour un montant total de 7.310 € HT.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

#### **PROPOSITION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE PARTENARIALE DE SOUTIEN AUX ALSH EN MATHEYSINE ET D'UN ACCES EQUITABLE A CES SERVICES**

Depuis 2023, dans le cadre du Projet social de territoire, la CCM, les communes, les structures ALSH et les partenaires institutionnels se sont engagés dans une démarche de co-construction d'une nouvelle politique partenariale de soutien aux ALSH en Matheysine et d'un accès équitable à ces services. Il a été constaté que les trois structures d'accueil sont en difficulté.

Les objectifs visés par la convention sont liés d'une part à des enjeux d'attractivité du territoire et de qualité de vie pour les familles (maintenir une offre de services pour aider les parents à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale) et d'autre part à des enjeux de développement des compétences psychosociales des enfants (favoriser leur épanouissement, les mobiliser comme acteurs du mieux vivre ensemble aujourd'hui et demain). La convention sera signée jusqu'au 31/12/2028.

Après plusieurs réunions de travail, il a été décidé de calculer le coût pour chaque commune selon le nombre d'habitants, la richesse de la commune, etc. Le coût pour la commune s'élèverait à 2.949€ / an.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

#### **PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'ISERE**

L'Association des Maires de l'Isère (AMI) permet à la commune de bénéficier de divers services parmi lesquels : réunion d'informations gratuites, veille juridique, réunions de formations, etc.

Il est proposé de renouveler l'adhésion de la commune à l'association des maires de l'Isère (AMI) pour un coût annuel de 292€49.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

## **QUESTIONS ET INFOS DIVERSES**

### **- Formation défibrillateur**

Des formations sur l'utilisation d'un défibrillateur sont prévues le 4 juin prochain à la salle polyvalente.

### **- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

Une réunion est prévue le 25 juin prochain avec les élus de la CCM pour présenter le projet de PLUI.

### **- Trail des passerelles**

Le trail des passerelles se déroulera les 6 et 13 juillet prochain. Les bénévoles peuvent prendre contact avec David PICCHIONI.

### **- Projet boiseries**

Compte tenu de l'absence de disponibilités de l'entreprise retenue pour travailler sur les boiseries de l'école et de la mairie, le projet est repoussé à 2026.

### **- Commission panneaux**

Une commission va travailler cet été sur l'harmonisation des panneaux de signalisation sur le village.

### **- Tunnel agricole**

Un permis de construire va être déposé pour l'implantation d'un tunnel agricole à proximité de la STEP afin de permettre le stockage du matériel technique.

### **- DUP des sources**

Une enquête publique va démarrer concernant les sources sur la commune. Celle-ci devrait conduire à l'établissement d'un périmètre de protection des captages.

### **- Concours photo ABC**

Un concours photo est en cours jusqu'au 31 octobre prochain. Le thème est l'objectif sauvage. Nous attendons vos nombreuses participations.

L'ordre du jour épuisé, le Maire a levé la séance.